

## OBJET DU GÉRONTOPÔLE

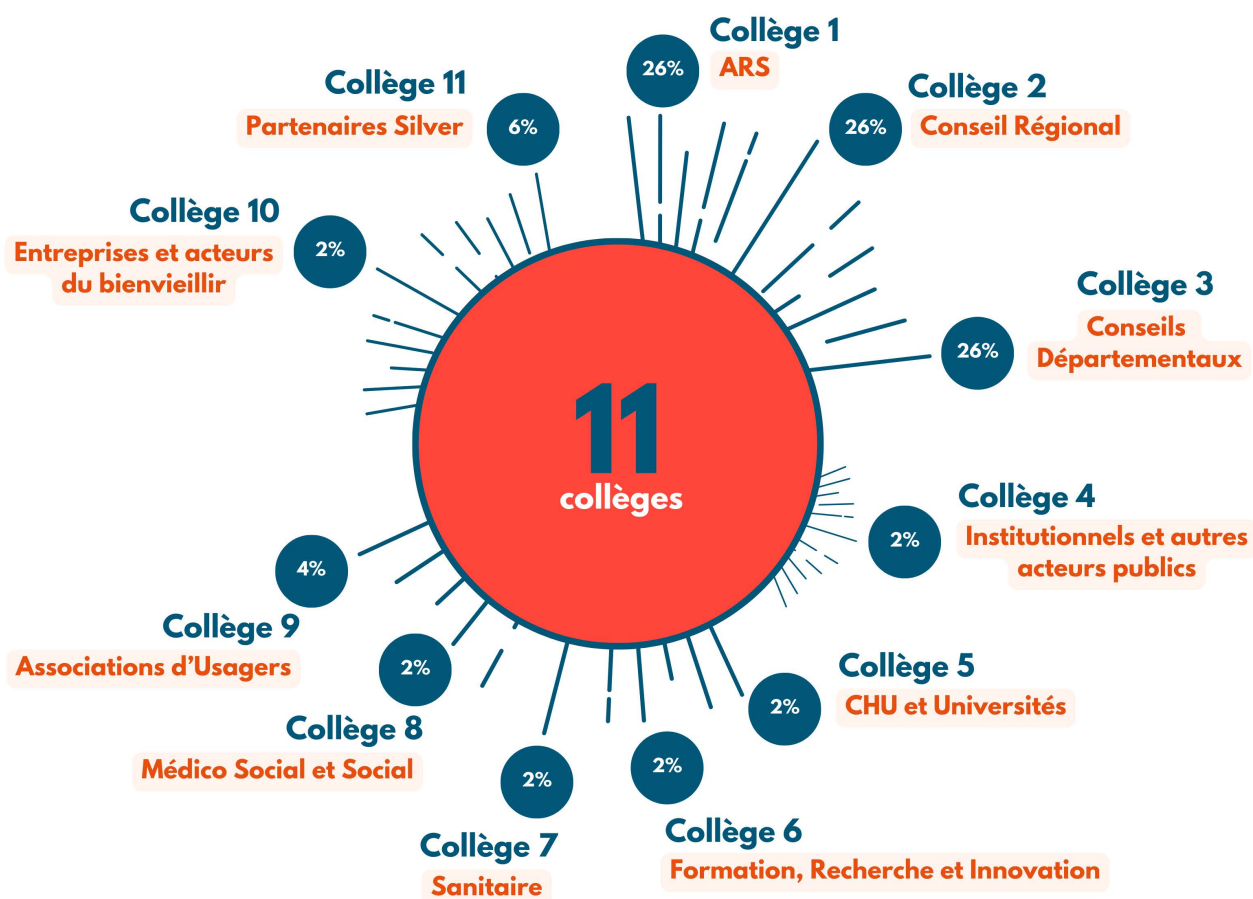
Le GIP Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine assure **une mission d'intérêt général en créant et animant** un écosystème de collaboration mutuelle pour créer des liens entre les industriels, les professionnels et scientifiques du vieillissement, les collectivités du territoire et les personnes âgées, premières bénéficiaires de tous les travaux, pour créer des solutions nouvelles.

L'objectif principal du gérontopôle Nouvelle-Aquitaine est de développer la recherche et l'innovation dans l'aide au mieux vieillir : prévention, promotion d'un vieillissement dynamique, formation des personnels, accompagnement de la personne âgée dans tous ses choix, quels que soient ses besoins de soins, de santé, d'autonomie, de mobilité ou plus largement sa place dans la société de demain.

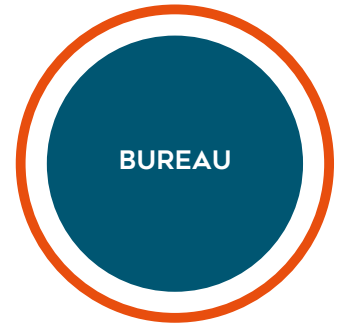
## ADHÉSIONS

Et droits de vote

### 11 COLLÈGES



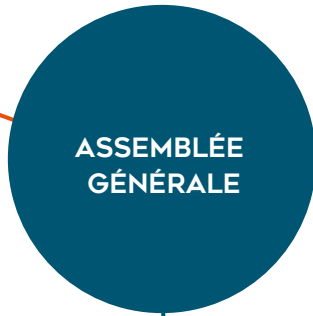
## 3 INSTANCES DÉLIBÉRATIVES



## 2 INSTANCES CONSULTATIVES



# 3 INSTANCES DÉLIBÉRATIVES



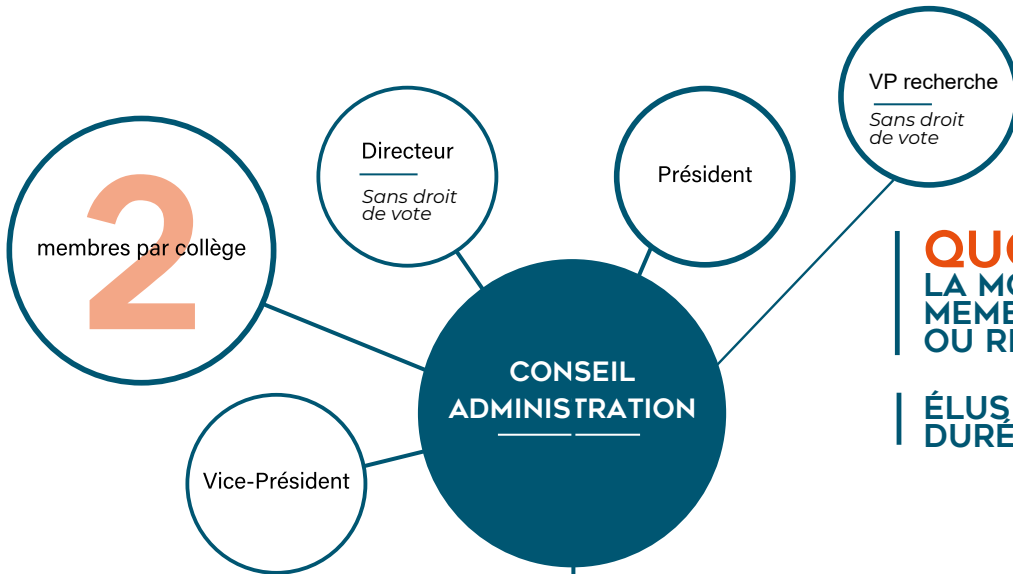
**QUORUM**  
LA MOITIÉ DES MEMBRES  
(PHYSIQUEMENT OU EN VISIO)

## DÉLIBÈRE SUR :

- Définition de la politique générale : plan stratégique annuel
- Approbation du programme stratégique pluriannuel conforme aux missions du GIP
- Approbation du compte de gestion et des comptes de chaque exercice
- Approbation du rapport d'activité de l'exercice écoulé
- Nomination et révocation des administrateurs au conseil d'administration

## QUORUM DES 2/3 DES VOTES POUR :

- Etat prévisionnel des recettes et des dépenses et fixation des participations respectives des membres
- Exclusion d'un membre
- Modalités financières et autres du retrait total d'un membre de groupement
- Modification de l'objet social
- Création d'une antenne
- Modification de la présente convention en dehors des cas faisant l'objet de dispositions spécifiques visées au présent article
- Détermination du nombre de membres du conseil d'administration
- Plan de redressement financier
- Dissolution anticipée et désignation d'un liquidateur
- Modalités de dévolution des biens du groupement
- La transformation du groupement en une autre structure



**QUORUM**  
LA MOITIÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

ÉLUS POUR UNE DURÉE DE 3 ANS

### DÉLIBÈRE SUR :

- Désignation et révocation du président et du Vice-Président
- Désignation du bureau
- Sur proposition du Président : choix du directeur du groupement
- Délégation de certaines compétences du CA au directeur du groupement
- Admission des membres (voir la question de l'admission des membres)
- Autorisation d'acquisition ou d'aliénation, échange d'immeubles
- Décision de recours à l'emprunt
- Acceptation d'abandon de prestations (retrait partiel) d'un membre et des mesures financières en découlant
- Contrats de partenariat public/privé, baux emphytéotiques, participation à des SEM
- Modalités de fonctionnement du groupement : rédaction, approbation du règlement intérieur, proposition de modification du règlement intérieur, à l'exception du barème des cotisations qui doit être approuvé par l'assemblée générale/

### PRÉPARE :

- Le programme stratégique pluriannuel du groupement
- Les convocations et ordres du jour et projets de délibérations de l'assemblée générale
- Le projet de budget pour l'exercice à venir

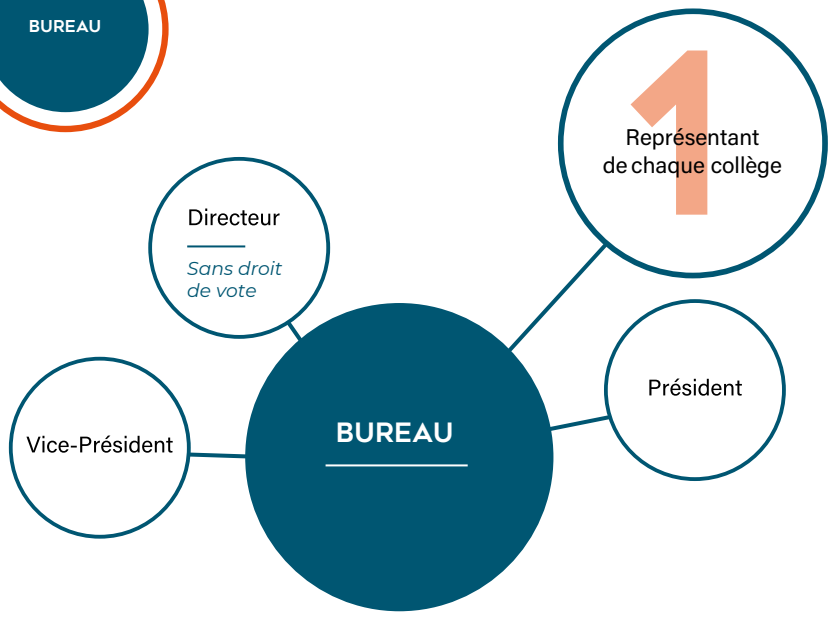
**+** LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EST CHARGÉ DE LEUR EXÉCUTION



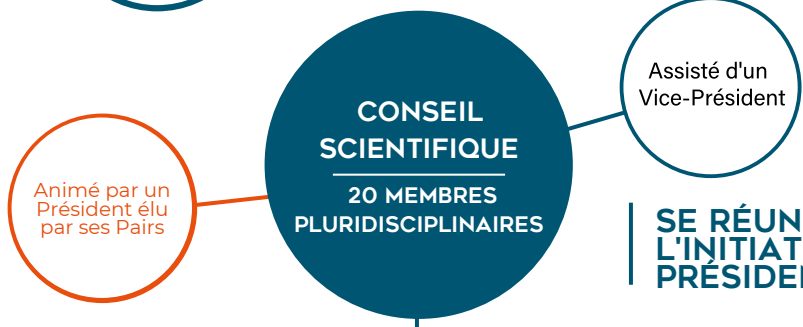
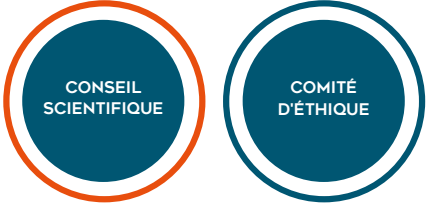
**LE BUREAU**  
 SE RÉUNIT AU MINIMUM  
 4 FOIS PAR AN

IL SUPERVISE LES  
 ACTIVITÉS DU  
 GROUPEMENT

CHARGÉ DE METTRE EN  
 OEUVRE LES DÉCISIONS  
 PRISES PAR L'AG ET LE CA



## 2 INSTANCES CONSULTATIVES



SE RÉUNIT AU MINIMUM À  
 L'INITIATIVE DE SON  
 PRÉSIDENT 2 À 3X PAR AN

**IL EST COMPOSÉ DE :**

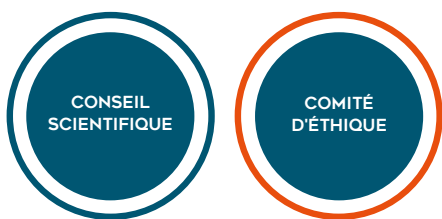
- Personnes qualifiées issues de la recherche hospitalière et universitaire dans toutes leurs composantes.

**SON RÔLE :**

- Orienté la stratégie de recherche
- Définit les axes prioritaires
- Anime la politique de communication scientifique
- Le Président du GIP, son directeur ainsi que les équipes concernées sont associés aux réunions et en font un compte rendu aux membres du conseil d'administration

**COMPOSITION INITIALE :**

- Elle est validée par le conseil d'administration, elle pourra évoluer sur proposition de son Président au conseil d'administration qui validera chaque nouvelle entrée.



## LE COMITÉ D'ÉTHIQUE

Ce comité contribue à évaluer et renforcer l'adéquation de l'action du Gérotopôle avec les aspirations et besoins des personnes âgées, en termes de valeurs et d'éthique. Il est composé de personnes qualifiées (y compris des représentants des usagers) et animé par un Président élu par ses Pairs. Sa composition initiale est validée par le conseil d'administration, elle pourra évoluer sur proposition de son Président au conseil d'administration qui validera chaque nouvelle entrée.